

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 6 février 2017
Ouverture des engagements : 6 février 2017
Clôture des engagements : 6 mars 2017
Parution du road-book : 18 mars 2017
Dates et heures des reconnaissances : 18 mars 2017 de 8H00 à 16H30
Vérifications des documents et des voitures :
- le 18 mars de 14H00 à 19H00 a la mairie de Gondrecourt (administratives)
- le 18 mars de 14H15 à 19H30 sur la place de Gondrecourt (techniques)
Heure de mise en place du parc de départ le : 18 mars de 14H30 à 20H00 a la mairie de Gondrecourt
1ère réunion des Commissaires Sportifs : le 18 mars à 18H30 au PC Rallye, mairie de Gondrecourt
Publication des équipages admis au départ : le 18 mars à 20H30 au PC Rallye, mairie de Gondrecourt
Publication des heures et ordres de départ : le 18 mars à 20H30 au PC Rallye, mairie de Gondrecourt
Briefing des pilotes par écrit remis à l'administratif contre émargement et affiché
Départ de 1ère étape à Gondrecourt le dimanche 19 mars à partir de 8H30
Arrivée de 1ère étape à Gondrecourt le dimanche 19 mars à partir de 16h
Vérification finale le 19 mars à 20H00 au garage Renault de Gondrecourt
Publication des résultats du rallye le dimanche 19 mars au PC à Gondrecourt ½ heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent,
Remise des prix le dimanche 19 mars a la salle de Gondrecourt à 19H00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 55 organise les 18 et 19 mars 2017 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du comité régional sous numéro 03 en date du 16/01/2017 – de la FFSA n° 60 en date du 16/01/2017

Comité d'Organisation

Président : Guy JANNY Lic 17573/0302

Vice Président Nicolas ULRICH Lic

Secrétaire Masini Marcel Lic 25996

Membres : Membres de l'ASA 55

Secrétariat du Rallye, Adresse : St Christophe Automobile, Route de Reims, 55000 FAINS LES

SOURCES (avant le 18/03/2017).....

Téléphone : 03 29 76 32 11 06 83 89 80 41

Fax : 03 29 79 68 77

Mail : gjanny.stchristopheauto@orange.fr.....

Permanence du Rallye :mairie de Gondrecourt

Lieu, date, horaire : mairie de Gondrecourt, samedi 18 mars de 13H00 à 20H00 et le dimanche 19 mars de 7H00 à 20H00

Organisateur technique

Nom : ASA 55.....

Adresse : St Christophe Automobile, Route de Reims, 55000 FAINS LES SOURCES

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

- Président : Patrice COTTET Lic 8012
- Sportif : Claude CONDAMAIN Lic 122813
- Sportif : Bernard Bussereau Liv 1503
- Secrétaire : Michèle PECCAUD Lic 2309

Directeur de Course : Jean Charles BIDAL Lic 1625.....
Directeur de Course Adjoint : Denis Heustache.....
Directeur de Course délégué aux ES (PC) : - Thierry Stokle Lic 3500
- Patrick FOSTIER Lic 1362
Directeur de Course délégué aux ES 1-3-5 : - Alain ANGELMANN Lic 214977
- Michel Leonate Lic 12844
Directeur de Course délégué aux ES 2-4-6 : - Jean Jacques SICHLER Lic 17673
- Olivier Devaux Lic
Médecin Chef : Claude GUTZWILLER Lic
Commissaire Technique Responsable : Emile TENA Lic 124058
Commissaires Techniques : - Daniel Haffelin
- Michel LORRAIN Lic 105082
- Gérard PROTOIS Lic 1906.....
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : - Didier Gerardin Lic 1503
- Fabienne SCHOLLER Lic 43874.....
Chargés des relations avec la presse : Guy JANNY Lic 17573
Responsable des Commissaires : Jean Claude HUMBERT Lic 21139
Véhicule Tricolore : - Franck MADER Lic 187564
- Serge MISTRI Lic 5945
Véhicule Damier : Jean Claude HUMBERT Lic 21139
Classements informatiques : Gérard PEUREUX Lic 11719
Chronométrateurs : - Odile PEUREUX Lic 11716
- Germain Christian Lic 12893
- Gérard CARCHON Lic 211678
- Françoise FRANCHI Lic 214894

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25 ème Rallye de Meuse compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 et le Trophée des Rallyes et Rondes 2017 du comité régional Lorraine-Alsace

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications finales seront effectuées : au garage Renault a Gondrecourt.....
Adresse : garage Piot Colin a Gondrecourt le Chateau
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26 ème rallye de Meuse doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 6 mars 2017,

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à partir de 14H00 le samedi 18 mars 2017

Les emplacements seront tracés au sol

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye de Meuse représente un parcours de 137,3km.

Il est divisé en 3 étapes et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 HOUDELAINCOURT et ES 2-4-6 ST JOIRE

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le 18 mars 2016 de 8H00 à 16H30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison ou chasuble orange
- Chef de poste : Combinaison ou chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces et cumulables

Scratch : 1er : 340€

2^{ème} : 200€

3^{ème} : 100€

Classe : 1er : 340€ (si moins de 3 partants 50% du montant)

2^{ème} : 150€ (si plus de 5 partants)

3^{ème} : 80€ (si plus de 10 partants)

4^{ème} : 40€ (si plus de 15 partants)

- + Coupes

1^{er} équipage 100% féminin : 150€ + 1 coupe

La remise des prix se déroulera a LA SALLE de Gondrecourt, le 19 mars 2017 à 19H00.